

COMMUNE D'ACHERES LA FORET
CAISSE DES ECOLES

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le 27 novembre à 11 h, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents : Messieurs MALCHERE, CHANTEMARGUE, BOURSAUT, FAYOLLE, PETIT, Madame KERSCAVEN,

Membres absents excusés :

Madame PIEL pouvoir à Madame KERCAVEN

Membre absent : M POULAIN, délégué de l'Education Nationale

Secrétaire de séance : Madame KERSCAVEN

Nb de Mb afférent au C.A.: 11

Convocation : 13/11/2010

Nb de Mb en exercice: 10

Publication: 04/12/2010

RESTAURANT SCOLAIRE

Les effectifs des trois premiers mois de fonctionnement de l'année scolaire sont présentés en précisant les journées avec plus de 85 enfants présents:

Mois de septembre :

77 enfants en moyenne (76 en 2009/2010)

2 « pointes » : 87 le jeudi 9 - 90 le jeudi 30

Mois d'octobre

81 enfants en moyenne (75 en 2009/2010)

3 « pointes » : 87 le jeudi 7 - 96 le jeudi 14 - 92 le jeudi 21

Mois de novembre

80 enfants en moyenne (78 en 2009/2010)

3 « pointes » : 91 le jeudi 4 - 91 le jeudi 18 - 90 le jeudi 25

Les inscriptions sont donc plus importantes essentiellement les jeudis, ce qui semblerait correspondre à priori à un jour de la semaine où les mamans au foyer font leurs courses.

Dans un premier temps, il est précisé qu'il n'existe aucune réglementation au niveau de l'encadrement de cette pause méridienne.

Par expérience, les taux d'encadrement recommandés sont :

- Un agent pour 20 enfants maximum en maternelle
- Un agent pour 25 enfants maximum en élémentaire

A Achères,

- durant le service en salle, 5 agents sont présents
 - o 3 pour les petits qui sont en moyenne 32 donc 1 agent pour 11
 - o 2 pour les grands qui sont en moyenne 48 donc 1 agent pour 24

- Durant la récréation d'après repas (environ ½ h), 4 agents sont présents
 - o 2 pour 16 petits
 - o 2 pour 24 grands

Les recommandations sont donc suivies.

Néanmoins, le Conseil d'Administration souhaite une qualité d'accueil des enfants qui serait sans nul doute meilleure avec un taux d'encadrement plus élevé et tout particulièrement le jeudi.

L'impact financier de l'embauche d'un agent supplémentaire serait d'environ 4 000 € par an soit 0.36 €/jour/enfant (7 €/mois/enfant), soit une augmentation de près 10 % du prix du repas (hors augmentation annuelle coût de la vie).

Il est probable que la majorité des familles auraient du mal à supporter financièrement cette augmentation sensible et, à plus forte raison si elles n'ont pas d'autre alternative et sont dans l'obligation d'inscrire leurs enfants à la cantine.

Le Conseil décide, afin d'éviter un tel surcoût, de sensibiliser les familles qui ont le choix en les invitant à ne pas inscrire leur enfant le jeudi afin de décongestionner cette journée.

Il est rappelé qu'Achères est l'une des rares communes qui ne posent aucune condition pour l'inscription des enfants. Par expérience, nous savons que des communes refusent les inscriptions des enfants dont l'un des parents ne travaille pas, dont un parent est demandeur d'emploi ou travaille de nuit ou à domicile. Cette règle aurait l'avantage de régler le problème d'encadrement mais elle n'est absolument pas souhaitée par le Conseil d'Administration.

CENTRE DE LOISIRS

Bilan d'activités année 2010

FEVRIER

Moyenne : 18.2 enfants/jour

Garderie :

Matin : de 3 à 6 enfants

Après midi : non proposée car pas d'inscription

AVRIL

Moyenne : 24.3 enfants/jour

Garderie :

Matin : de 3 à 5 enfants

Après midi : non proposée car pas d'inscription

JUILLET

Moyenne : 22.3 enfants/jour

Garderie :

Matin : de 3 à 14 enfants

Après midi : de 1 à 9 enfants

FIN AOUT

Moyenne : 18.4 enfants/jour

Garderie :

Matin : de 4 à 8 enfants

Après midi : de 1 à 5 enfants

Sur les 33 jours d'ouverture : 21.3 enfants/jour

Bilan financier année 2010

702 journées

DEPENSES

RECETTES

		Montant	Coût journée /enfant		Montant	Recette journée /enfant
Charges à caractère générale	Fournitures d'activités	815	1.16	Participation familles centre de loisirs	12 735	18.14
	Prestations extérieures	320	0.46	Participation familles garderie	574	
	Déjeuner	1 653	2.35	CCAS	0	
	Collations - goûters	421	0.60	Subvention CAF	2 548	
	Frais pharmaceutiques	0	0	Bons CAF	18	
	Frais de téléphone	64	0.09			
	Frais électricité – eau	90	0.13			
Charges de personnel	Directeurs	4 741	6.75			
	Animateurs	6 959	9.91			
	Agent de service et d'entretien	1 625	2.32			
	Secrétariat/ gestion	870	1.24			
	Personnel technique	88	0.13			
TOTAL		17 646	25.14	TOTAL	15 875	22.61
Coût pour la commune		1 771	2.53			

TARIFS 2011

Les tarifs de l'année 2010 sont rappelés

Tarifs journée complète de 9 h à 17h15 avec collation, déjeuner et goûter

- ❶ pour les enfants achérois scolarisés de la petite section maternelle au cours moyen 2^{ème} année
 - 1^{er} enfant 18 €/jour
 - A partir du 2^{ème} enfant 15 €/jour

- ❷ pour les enfants non achérois scolarisés à Achères
 - 1^{er} enfant 21 €/jour
 - A partir du 2^{ème} enfant 18 €/jour

- ③ pour les enfants non achérois dont les grands parents sont achérois
Tarif unique 21 €/jour
- ④ pour les enfants extérieurs 25 €/jour

Accueil garderie de 7h45 à 9h00 et de 17h15 à 18h30

- Forfait garderie matin 2 €
- Forfait garderie soir 2 €

Pour mémoire, ces tarifs n'ont pas été changés depuis l'ouverture en avril 2009.

Le Conseil d'Administration fixe, à l'unanimité, les tarifs 2011 comme suit :

- ① pour les enfants achérois scolarisés de la petite section maternelle au cours moyen 2^{ème} année
 - 1^{er} enfant 18.40 €/jour
 - A partir du 2^{ème} enfant 15.30 €/jour
- ② pour les enfants non achérois scolarisés à Achères
 - 1^{er} enfant 21.50 €/jour
 - A partir du 2^{ème} enfant 18.40 €/jour
- ③ pour les enfants non achérois dont les grands parents sont achérois
 - Tarif unique 21.50 €/jour
- ④ pour les enfants extérieurs 25 €/jour

Les forfaits garderie sont maintenus à 2 €

La décision de ne pas modifier le tarif pour les enfants extérieurs se justifie par le fait que les 25 € sont très près du coût réel du service (25.14 €) et surtout que le centre de loisirs peut ouvrir grâce à la présence de ces enfants au nombre de 8.

Monsieur PETIT indique qu'il n'a vraiment que des retours positifs sur la qualité d'accueil du centre.

CONDITIONS D'OUVERTURE EN FEVRIER 2011

La règle de 13 enfants minimum sera appliquée pour une ouverture durant les vacances d'hiver du 14 au 25 février 2011.

Le calendrier sera le suivant :

- distribution aux familles de l'information de l'ouverture le lundi 3 janvier 2011
- retour du planning d'inscription des familles le mardi 18 janvier 2011 au plus tard
- décision d'ouverture le même jour – information immédiate des familles
- en parallèle à la mi décembre 2010 recrutement d'un directeur : entretiens programmés le vendredi 22 et le samedi 23 janvier 2011 ; Elues responsables du recrutement : Vanessa PIEL, Chrystelle KERSCAVEN, Danièle LEDY

Madame KERSCAVEN a souvent le retour que les inscriptions sont demandées trop tôt. Malheureusement il n'est pas possible de faire autrement compte-tenu des contraintes d'embauche.

STAGIAIRE Bafa

Pour mémoire, le Conseil Municipal a décidé le 3/09/2010 d'accorder en 2011 une bourse de 400 € à un ou deux jeunes pour le financement de leur formation d'animateur Bafa en contrepartie d'un engagement à effectuer la totalité du stage pratique (3 semaines) au centre d'Achères la Forêt.

Une quarantaine de jeunes de 16/17 ans a été informée individuellement.

Cinq jeunes gens ont déposé leur candidature et le 13/11, lors d'un entretien individuel, ils ont exposé à Mesdames PIEL et KERSCAVEN leur intérêt pour entrer en formation Bafa et leur motivation pour travailler au centre de loisirs du village.

Madame KERSCAVEN dit que le choix a été difficile et que les candidatures des jeunes étant déjà inscrits au stage de formation et ne bénéficiant pas de conditions financières avantageuses ont été retenues. Il s'agit d'Arthur PLAUT, qui fera son stage pratique durant les vacances scolaires d'avril et fin août et de Jordan MOREAU, qui fera le sien durant les 3 semaines d'ouverture en juillet.

Monsieur BOURSAUT connaît bien ces deux jeunes qui s'investissent dans les fêtes de l'école : c'est un bon choix.

Les autres jeunes seront bien entendu invités, lorsqu'ils seront titulaires de leur Bafa, à envoyer leur candidature à un emploi d'animateur : ils seront recommandés auprès du directeur ou de la directrice qui a en charge le recrutement de son équipe.

FINANCES

TRANSFERT DE CREDITS

Une erreur de prise en charge d'une recette de cantine en 2009 (chèque pris en charge deux fois) nous oblige à annuler la somme de 80.53 €

Cette dépense n'étant pas prévue, les crédits du BP 2010 sont insuffisants.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le transfert de 81 € du compte 60623 vers le compte 673.

Il est expliqué à Monsieur PETIT qu'il n'est pas possible de mettre en place une procédure de prélèvement automatique pour le règlement des factures de cantine-garderie car cela a un coût pour la collectivité.

DIVERS

A la demande de Monsieur PETIT, les parents seront invités fin février à le rencontrer un vendredi de mars de 17h30 à 18h30 en garderie. Il pourra ainsi répondre à des questions et éventuellement recueillir des doléances qui seront examinées lors du Conseil d'administration du 26 mars 2011.

La séance est levée à 12h25